



APPEL À PROJETS 2025

« Prévention des rixes entre jeunes à Paris »

« Code de l'appel à projets sur Paris Asso : SPPR2025 »

I- Contexte

En 2019, la Ville de Paris a initié la Stratégie parisienne de prévention des rixes pour répondre concrètement au phénomène d'affrontements violents entre groupes de jeunes de plus en plus jeunes. Dans l'objectif de construire les actions les plus adaptées, cette stratégie fédère de nombreux partenaires : services de la Protection de l'enfance, de la Préfecture de police, du Parquet de Paris, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, du Rectorat de Paris, de la Caf, et plus largement des associations, des jeunes et des familles.

Cette stratégie permet d'apporter des réponses fortes au phénomène, à travers notamment une organisation partenariale territoriale structurée et dynamique. Celle-ci permet une attention permanente et une réactivité renforcée, grâce à un dispositif local d'alerte et de veille partagé entre tous les acteurs.

Si le dispositif mis en place permet de prévenir et parfois d'empêcher des rixes, les rivalités inter-quartiers restent prégnantes et ont des conséquences dramatiques sur la vie des jeunes, de leurs familles et des quartiers. La Ville de Paris a donc souhaité réaffirmer et renforcer l'engagement de l'ensemble des partenaires en poursuivant la Stratégie Parisienne de la Prévention des Rixes avec un acte 2 en 2021.

L'Acte 2, dont l'objectif était de maintenir et accentuer la dynamique partenariale, prévoyait notamment un travail en lien avec l'Éducation Nationale pour renforcer nos actions dans et aux abords de certains établissements scolaires, des

coopérations interterritoriales, en particulier avec les communes limitrophes afin de coordonner des actions face à la mobilité des jeunes, ainsi qu'un travail sur l'éducation numérique afin de prévenir le harcèlement et les violences sur les réseaux sociaux qui alimentent les affrontements physiques.

L'acte 3, initié en octobre 2024, est également venu prolonger cette stratégie. Il poursuit également l'objectif de rassembler les partenaires visant à combattre la violence de plus en plus importante entre les jeunes, notamment avec l'usage des armes blanches. Cet Acte 3 vise aussi à augmenter le nombre de médiateurs sur le terrain. Une recherche universitaire, de 12 à 24 mois, pour mieux comprendre les violences entre jeunes à Paris a également été lancée. Elle propose une approche transversale pour mieux connaître le phénomène, et intégrer le traitement administratif, politique et juridique des violences entre jeunes.

La mise en œuvre opérationnelle de la Stratégie parisienne de prévention des rixes se traduit notamment depuis 2021 par un appel à projets annuel « **Prévention des rixes entre jeunes** » que la Ville de Paris a lancé afin de soutenir des actions, très locales ou à l'échelle du territoire parisien, permettant d'endiguer les violences entre jeunes. L'utilisation croissante des armes blanches et plus spécifiquement des couteaux dans les rixes incite à intégrer cette dimension dans l'acte 3 et les actions de prévention à mettre en œuvre.

Une vingtaine de jeunes sont blessés chaque année par l'usage d'un couteau, dans le cadre des rixes, pouvant parfois entraîner le décès de la victime. En 2024, il est constaté que près de 71% des personnes blessées, le sont dans le cadre d'une rixe avec un couteau.

L'utilisation de ces armes dans les rixes, constitue donc une forte préoccupation pour la collectivité parisienne. Il faut rappeler également, les conséquences de nature pénale, potentiellement très importante pour les personnes détentrices d'armes blanches. La mobilisation des familles, et aussi d'autres acteurs, peut contribuer à sensibiliser et prévenir les jeunes, sur les dangers et les risques du port de ces armes. L'appel à projet sera donc particulièrement attentif, aux actions qui poursuivront des objectifs en ce sens.

Les initiatives portées par les acteurs associatifs permettent de renforcer les actions de prévention et de médiation. Des formations à destination des professionnels ont été engagées et de multiples actions s'appuyant sur l'ensemble des acteurs locaux auprès de la jeunesse ont été mises en œuvre : associations de prévention spécialisée, centres sociaux, équipements jeunesse, associations de quartier ou de parents, établissements scolaires...

En 2023 pour la première fois, le « mois de la prévention des rixes » a été organisé entre le 15 octobre et le 15 novembre. Une 2^{ème} édition a été mise en œuvre en 2024, elle a mobilisé l'ensemble des partenaires avec plus de 80 actions sur les arrondissements parisiens, dont certaines ont été financées par l'appel à projet dédié.

Dans l'objectif de poursuivre cet effort, le présent appel à projets à vocation à :

- Renforcer les collaborations existantes, impulser de nouveaux liens entre partenaires institutionnels et associatifs, avec les établissements scolaires et avec la participation des familles et des jeunes.
- Contribuer à l'animation du 3^{ème} mois de la prévention des rixes programmé du 15 octobre au 15 novembre 2025.
- Intégrer dans les propositions des actions qui visent à prévenir la violence et les dangers de l'utilisation des armes blanches.

II- Objet de l'appel à projets

Le présent appel à projets vise à favoriser le développement, le renforcement, ou le déploiement :

- D'actions de prévention sur l'espace public, au sein des structures locales, des établissements scolaires, des équipements sportifs et/ou sur l'espace numérique ;
- D'outils et démarches de sensibilisation et de communication en direction des jeunes, des familles ainsi que des professionnels ;
- Des projets partenariaux inter-quartiers et intercommunaux ;

- D'initiatives éducatives et de soutien aux parents, qui s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie parisienne de prévention des rixes <https://www.paris.fr/pages/des-moyens-supplementaires-pour-lutter-contre-les-rixes-17782>

Les candidats pourront notamment s'inscrire dans la dynamique de combattre la violence liée aux armes blanches, en proposant aux jeunes, à leur parents et/ou aux partenaires, des actions de prévention, dans la perspective du mois de la prévention des rixes 2025.

III – Valorisation des actions financées au cours du deuxième mois de la prévention des rixes (15 octobre au 15 novembre 2025)

Dans le cadre du troisième mois parisien de prévention des rixes, programmé à l'automne 2025, il est attendu de chaque candidat de prévoir un temps de valorisation de son action déployée pendant l'année en privilégiant un calendrier compris entre le 15 octobre et le 15 novembre 2025. Cette valorisation pourra prendre la forme d'expositions, de débats, projections de film, diffusion de podcast, théâtre forum, tournois, journée portes ouvertes organisés pendant le mois parisien de la prévention des rixes. C'est pourquoi, dans sa réponse le candidat devra impérativement préciser les modalités d'organisation envisagées pour sa participation au 3^{ème} mois de la prévention des rixes.

IV- Critères de sélection

Les projets seront évalués en fonction des critères suivants :

- La cohérence du projet par rapport aux orientations de la Stratégie parisienne de prévention des rixes.
- La concomitance avec la période du mois de la prévention des rixes du 15 octobre au 15 novembre 2025.
- L'inscription dans le territoire parisien et dans les dynamiques locales avec une dimension inter territoires, inter quartiers ou inter arrondissements, ainsi que le lien avec certaines communes limitrophes le cas échéant.
- La dimension partenariale favorisant la co-construction de projets locaux.

- Une attention particulière sera portée aux actions :
 - en lien avec les établissements scolaires ;
 - incluant la participation des jeunes et des familles à la construction des actions.

Il est recommandé d'utiliser le formulaire CERFA 12156*05 pour la présentation du projet. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1271>

V- Processus de sélection

Le présent Appel à Projet est diffusé sur le site www.paris.fr / <https://www.paris.fr/appels-a-projets>

Les dossiers CERFA de demande de subvention devront être déposés uniquement sur le portail de dépôt des candidatures dédié à cet appel à projet dans la plateforme Paris Asso, jusqu'au 13 février 2025 inclus, avec l'appel à projet suivant SPPR2025.

Il pourra être demandé aux candidats des précisions ou informations complémentaires sur le contenu des projets déposés. Les candidats auront un délai de 10 jours ouvrés pour apporter les éléments complémentaires demandés.

Les candidatures éligibles seront instruites conjointement par la Direction des Solidarités, la Direction de la Police Municipale et de la Prévention et la Direction de la Démocratie, des Citoyen·ne·s et des Territoires.

Les candidatures inéligibles (dossiers incomplets, parvenus hors délais ou ne s'inscrivant pas dans les orientations de la Stratégie parisienne de prévention des rixes) seront écartées et les candidats seront informés.

Le dépôt d'un renouvellement d'action en 2025 doit être obligatoirement accompagné du bilan qualitatif et financier de l'action subventionnée en 2024, sous peine de refus lors de son examen par les services.

VI- Calendrier

-publication du présent appel à projets : 16 décembre 2024

-délai maximal de réponse : **13 février 2025 à 23h59**

-information des candidats sur la décision : Juin 2025

VII- Renseignements

Les demandes d'informations complémentaires peuvent être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : DSOL-ateliers-prevention-rixes@paris.fr